



Département du JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
COMMUNE de NOZEROY

Arrêté portant fermeture temporaire du sentier de randonnée « Source de l'Ain »
Pour travaux d'exploitation forestière

Le maire de la commune de NOZEROY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 qui confèrent au maire la police municipale et notamment le soin de régler tout ce qui intéresse l'ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 361-1 et suivants ;

Vu la demande de l'Office National des Forêts (ONF) en date du 28 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens en raison de travaux d'exploitation sur les parcelles 2 et 4 (voir plan annexé) traversées par un sentier de randonnée ;

Considérant qu'il y a lieu, pour ce motif, d'en interdire l'accès pendant la durée nécessaire.

ARRÊTÉ :

Article 1

Le sentier de randonnée Parking du Moulin du Saut – Source de l'Ain situé sur le territoire de la commune de Nozeroy, est fermé au public à compter du 7 octobre jusqu'au 28 octobre 2026, en raison de travaux d'exploitation forestière sur les parcelles 2 et 4 (voir plan annexé).

Article 2

La fermeture du sentier est conditionnée à la réalisation effective des travaux d'exploitation forestière. Elle sera levée de plein droit si les travaux n'ont pas débuté à la date prévue ou s'ils sont achevés avant le 28 octobre 2026, après validation par l'ONF.

Article 3

Une signalisation adaptée ainsi que des barrières de sécurité seront mises en place et maintenues par l'ONF aux abords de la zone interdite.

Article 4

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi en vigueur.

Article 5

Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 6

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur place, et publié sur le site internet de la commune. Une copie sera transmise à l'ONF pour information.

A NOZEROY, le 29.09.2026
Emilie BOURGLAN, 2^{ème} adjointe
Par délégation du Maire.



